



Mardi 11 décembre 2012

dossier de presse

Signature d'une convention entre le Conseil général de la Loire et le Cinéma *Le France* dans le cadre de l'opération *Collège au Cinéma*

par **Gilles ARTIGUES**, Vice-président du Conseil général de la Loire en charge de l'Éducation et de la Jeunesse

Présentation de l'opération <i>Collège au Cinéma</i>	2
Le rôle de coordination du cinéma <i>Le France</i>	2
Le soutien et l'implication du Conseil général de la Loire	3
Liste des films retenus pour 2012/2013	3

Contact presse :

Pierre CHAPPEL

☎ 04 77 48 42 38

pierre.chappel@cg42.fr

Présentation de l'opération *Collège au Cinéma*

Collège au Cinéma est un dispositif national mis en place en 1999, qui propose aux élèves, de la classe de sixième à celle de troisième, de découvrir des œuvres cinématographiques lors de projections organisées spécialement à leur intention dans les salles de cinéma situées à proximité de leur établissement, et de se constituer ainsi, grâce au travail pédagogique d'accompagnement conduit par les enseignants et les partenaires culturels, les bases d'une culture cinématographique.

La programmation est arrêtée chaque année par un comité de pilotage composé de représentants de la Direction académique des services de l'Éducation nationale, du Conseil général, de la DRAC, du CNC, des collèges publics et privés, et des salles.

Les activités de *Collège au Cinéma* sont inscrites dans le temps et le calendrier scolaire au rythme minimum d'une projection par trimestre.

Dans le Loire, pour l'année scolaire 2012-2013, 62 collèges (sur 77) participent au dispositif : 45 collèges publics et 17 collèges privés, ce qui représente au total près de 9 171 élèves.

Des formations sur les films inscrits dans la programmation sont proposées par l'Éducation nationale aux enseignants engagés dans le dispositif.

Le rôle de coordination du cinéma *Le France*

Le cinéma *le France* assure la coordination départementale de *Collège au Cinéma* depuis la mise en place du dispositif en 1999.

A ce titre, *le France* assure les relations entre les différents acteurs du dispositif : les établissements scolaires, les salles de cinéma, le Conseil général de la Loire, l'Inspection Académique, le CRDP, le CNC, les distributeurs.

Le France assure avec le Conseil général de la Loire l'inscription des collèges par le biais du site *Cybercollège*, puis répartit les inscriptions sur les 20 salles de cinéma participantes. Il négocie ensuite les copies nécessaires (6 par trimestre) avec le CNC (Centre National du Cinéma) et les distributeurs et met en place la circulation des copies dans le département pour que chaque salle en dispose pour réaliser les séances (420 en 2011/2012). Depuis deux ans, un important travail a été effectué pour accompagner la numérisation des salles de cinéma, et donc permettre la numérisation du dispositif.

Chaque trimestre, *le France* reçoit et répartit tous les documents à destination des élèves et des enseignants et accueille les formations pour les enseignants du sud du département.

Le France assure par ailleurs l'organisation des interventions financées par le Conseil général de la Loire en complément du dispositif. Ainsi, tout au long de l'année scolaire des professionnels du cinéma interviennent dans les classes après les projections pour travailler l'analyse filmique avec les élèves.

Pour cette année 2012-2013, ce sont 90 heures d'intervention qui sont prévues. Les intervenants mettent également en ligne sur le site *Cybercollège* des éléments d'analyses pour enrichir les propositions d'outils pédagogiques proposés par les documents nationaux et les formations départementales.

Le soutien et l'implication du Conseil général de la Loire

Le Conseil général de la Loire accompagne la mise en œuvre de l'opération pour les collèges publics et privés de la Loire de la manière suivante:

- Prise en charge des billets d'entrée des trois séances obligatoires et aide au transport pour les élèves devant se rendre dans une salle située en dehors de la commune d'implantation du collège.
- Financement d'actions d'animation dans les collèges, assurées par des intervenants extérieurs (professionnels du cinéma, universitaires...) à partir des films programmés.

La coordination du dispositif est confiée au cinéma *Le France* qui assure par ailleurs l'organisation et la gestion des animations financées par le Conseil général de la Loire.

C'est au total environ 57 000 € qui vont être consacrés à cette opération pour 2012/2013, auxquels viennent s'ajouter une subvention de 12 000 € attribuée au cinéma *Le France*, pour les frais d'animation et de coordination du dispositif. Une convention est signée à cet effet entre le Conseil général de la Loire et la SCIC « les 3 C » qui gère le cinéma *Le France*.

La signature de cette convention a lieu cette année au cinéma *Le France*, 8 rue Valse à Saint-Etienne, le 11 décembre à 11h30 à l'issue d'une formation organisée pour les enseignants sur un des films du programme 2012-2013.

Liste des films retenus pour 2012/2013

Niveau 6ème-5ème : « les temps modernes » de Charles Chaplin, « Tomboy » de Céline Sciamma et « Fantastic M. Fox » de Wes Anderson.

Niveau 4ème-3ème : « Ridicule » de Patrice Leconte, « Duel » de Steven Spielberg et « Les raisins de la colère » de John Ford